

Réforme des bourses nationales d'études du second degré à compter de l'année scolaire 2024/2025

Sont concernés :

- tous les futurs lycéens (les élèves de 3^{ème} de l'année 2023/2024)
- les lycéens actuellement boursiers
- les lycéens non boursiers

➤ **A compter de la rentrée 2024,**

le droit à la bourse d'un lycéen s'étudie chaque année.

(la notification de bourse pour les élèves de l'année 2023/2024 prend fin au 30/06/2024 et n'est plus reconduite pour toute la scolarité).

➤ **Deux possibilités pour obtenir une bourse de lycée**

1/ Accepter que votre droit à une bourse soit étudié automatiquement (par l'interrogation directement des informations des données fiscales). Il n'y a alors plus aucun dossier supplémentaire à renseigner ni de documents à fournir

Ou

2/ Faire une demande en ligne sur TéléServices Educonnect ou en version papier en fournissant tous les justificatifs nécessaire

1^{ère} possibilité :

**Automatisation de l'étude du droit à la bourse
(plus aucun dossier à renseigner ni documents à
fournir)**

**Dans le formulaire d'inscription ou de réinscription
« Démarches simplifiées » à la question,**

**« Acceptez-vous que votre droit à une bourse soit étudié
automatiquement? »**

Répondre OUI

**2ème possibilité (procédure plus longue) :
faire un dossier en ligne ou sous format papier
à partir du 01/09/2024 uniquement**

- **sur les TéléServices de l'Education nationale Educonnect**
- **Sous format papier (dossier à retirer auprès du service de gestion du lycée bureau 3.51)**

➤ Calendrier récapitulatif

Dates	Opération
Au moment de l'inscription ou de la réinscription au lycée	Consentement à l'étude du droit automatique dans le formulaire en ligne « Démarches simplifiées » - pas d'autre démarche à faire pour la demande de bourse
Entre le 01/09/2024 et le 17/10/2024	Si refus de la famille à l'étude automatique Dossier de demande de bourse en ligne ou en papier
Avant le 01/12/2024	Information de la décision (attribution d'une bourse ou refus)
Vers le 25/12/2024 Vers le 31/03/2025 Vers le 30/06/2025	Paiement de la bourse au responsable financier par l'agent comptable du lycée